



Force Ouvrière SCC, 96 rue des trois Fontanot 92744 Nanterre - Tél : 01 41 91 31 94 – E-mail : contact@foscc.fr

PUBLICATION / FOSCC / SEPTEMBRE 2021

- FO La Prime Covid : FO a réussi après un long suivi et moultes relances à **obtenir** pour les salariés concernés, les primes aux ayants droits.
- FO a alerté la direction sur des surcharges de travail constatées sur le site de Lieusaint et fait un rappel sur le droit des salariés, les membres du CSE ont trouvé légitime et nécessaire de mandater un cabinet d'experts afin de veiller au respect de vos nouvelles conditions de travail, mais surtout de nous assurer que le maintien de toutes les activités soit bien au rendez-vous sur le site de Lieusaint.
- FO rappelle sa volonté sur l'Engagement Sociale et Solidaire :
Le syndicat FO incitera et soutiendra avec Force, la mise en œuvre de plusieurs actions sociales et caritatives, telles que :
L'arrondi sur Salaire : donnant la possibilité aux salariés via une plateforme web dédié à l'engagement solidaire de l'entreprise, de faire un micro-don à une association de leur choix et depuis leur net à payer (un arrondi et/ou un montant fixe). L'employeur, en Co-solidarité doublera le montant du don de ses salariés.
- Qualité de vie au travail ; Nous demandons à la direction de bien vouloir veiller à ce que les tâches effectuées par les salariés soient en adéquations avec leurs fonctions
- Nous avons abordé l'idée de la mise en place d'un outil pour noter son manager
- Point sur la mise en place du jour de précaution Le motif d'absence « jour de précaution » est maintenant disponible dans le gestionnaire de congés.
Pour les personnes amenées à effectuer des astreintes sur 7 jours complets (fin de service le vendredi au vendredi matin de la semaine suivante début de service), la journée de précaution doit être fixée pendant la semaine au cours de laquelle démarre la période d'astreinte, entre le lundi et le jeudi.
Ceci est pour respecter la législation du travail interdisant plus de 6 jours consécutifs.
Merci de poser à l'avenir svp vos journées de précaution dans le gestionnaire en respectant ce délai
- FO a obtenu le paiement des HS d'un salarié qui avait accumulé des centaines d'heures supplémentaires
- FO a obtenu la régularisation des jours d'un salarié mis en chômage partiel pendant 4 jours de manière complètement injustifiée